

Qui est concerné ?

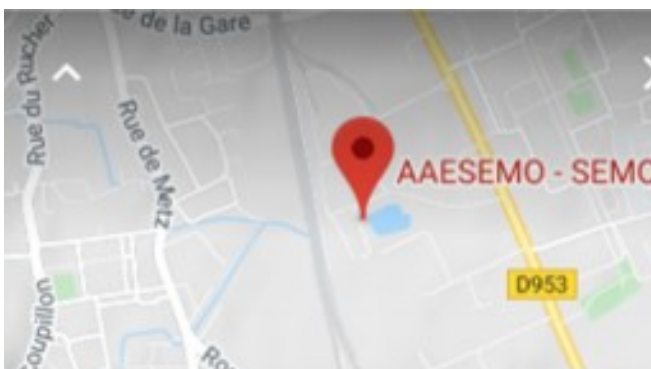
Les parents dont les enfants cumulent une déscolarisation avec des actes de petites délinquances mais aussi ceux qui, par exemple, ne respectent pas les règles inhérentes au placement de leur progéniture. En règle générale, le stage concerne prioritairement les parents d'enfants de moins de 16 ans, et dont le comportement révèle une carence de l'autorité parentale. Par exemple :

- des parents de mineurs réitérant ou récidivistes, interpellés tard le soir, ou pendant les horaires scolaires,
- des parents refusant de venir chercher leurs enfants impliqués dans une procédure, à l'issue d'une garde à vue, ou systématiquement absents aux audiences du tribunal,
- des parents de mineurs sujets à un absentéisme scolaire fréquent,
- addictions,
- comportements violents,
- etc...

Soutenir les parents dans leur mission d'éducation.

L'objectif de ce stage est d'avant tout de responsabiliser les parents sur leur mission d'éducation, afin de prévenir la délinquance des mineurs due à une carence familiale grave.

Un soutien éducatif sur un temps limité est apporté aux parents de manière à les engager dans un processus de changement.



A.A.E.S.E.M.O.

A.A.E.S.E.M.O.

Parc des Varimonts

10, avenue de Thionville

57140 WOIPPY

A.A.E.S.E.M.O.



**Le
Stage de
Responsabilité
Parentale**

Déroulement du Stage de Responsabilité Parentale

Convocation des parents par le Procureur de la République pour les informer du cadre et des objectifs de la mesure

Participation financière des stagiaires : 150 €

1 entretien individuel ou de la famille préalable aux 2 séances

Séance 1 : présentation collective dans les locaux de l'A.A.E.S.E.M.O

Séance 2 : **Les parents au quotidien** dans les locaux de l'A.A.E.S.E.M.O

Nombres de participants : 8 à 15 personnes

Séance 1 : PRÉSENTATION COLLECTIVE

1er temps 2H30

- Informer sur le stage : la démarche, son contenu et ses attentes
- Situer le stage dans son contexte pénal
- Recueillir les éléments propres à la situation de chaque famille

2ème temps 2H30

- Définir le rôle de parent pour la société civile
- Définir la notion juridique d'autorité parentale
- Se situer soi-même par rapport aux exigences légales

Séance 2 : LES PARENTS AU QUOTIDIEN

1er temps 3H30

- Identifier les éventuels conflits
- Hiérarchiser les difficultés rencontrées, donner des outils
- Identifier les démarches à effectuer en cas de difficultés
- Reconnaître les acteurs mobilisés ou mobilisables

2ème temps 2H30

- Exprimer le rôle des parents au quotidien (satisfactions / difficultés)
- Repérer éventuellement la place d'un acteur de proximité et de soutien
- Mise en situation place du parents

Objectif du SRP : Permettre aux parents de s'exprimer et de s'approprier pleinement leur rôle

BILAN DU STAGE

A.A.E.S.E.M.O adresse un rapport au Procureur de la République.

Elle délivre un certificat de présence motivé (assiduité, comportement, intérêt) aux stagiaires.

Le Stage de Responsabilité Parentale (SRP) : c'est quoi ?

Alternative aux poursuites, le stage de responsabilité parentale vise à rappeler les obligations juridiques, économiques, sociales et morales qu'implique l'éducation d'un enfant. Si elle s'inscrit dans un cadre judiciaire contraint (à la demande et sous le contrôle du Procureur de la République), la démarche se veut éducative et constructive.



Dans quel contexte a-t-on recours au SRP ?

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 sur la prévention de la délinquance, l'article 227-17 du code pénal prévoit des poursuites à l'égard des parents « qui se sont soustraits sans motif légitime à leurs obligations légales au point de compromettre la santé, la moralité ou l'éducation de leur enfant mineur »